



# Augmentations générales des salaires...

## Le compte n'y est pas !

**Les négociations sur les salaires sont terminées.**

Malgré les résultats financiers historiques de RENAULT NISSAN, la direction a décidé généreusement de nous octroyer **0,6% d'augmentations générales de salaires en 2017.**

Autant dire des clopinettes !

Depuis 2013, la direction a quasiment oublié ce que veulent dire les AGS. Nous pas ! Ce sont les seules augmentations que nous sommes tous certains de toucher.

La direction prône la modération salariale pour les travailleurs : ouvriers, techniciens et petits cadres et d'un autre côté elle arrose gracieusement les actionnaires et s'octroie des millions pour elle-même.

La pétition organisée par la CGT a obtenu un millier de signature.

C'est une bonne chose, mais il faudrait se mobiliser et mener la bataille pour exiger de la direction de véritables augmentations générales de salaires.

### **Embauche intérimaires : Même travail, même salaire.**

Sur l'usine de Flins, il y a 2.013 travailleurs intérimaires.

La direction a généralisé le recours à l'intérim essentiellement sur les lignes de production.

De nombreux intérimaires reviennent après leurs tiers temps et sont présents sur l'usine depuis des années.

La direction les prend au plus bas coefficient, le 165 et elle les passe au 170 au bout de 6 mois... souvent après maintes réclamations. Ce sont les travailleurs les plus mal payés de chez Renault, juste un peu au-dessus du SMIC.

Les intérimaires sont souvent sollicités pour les heures supplémentaires et ont bien souvent des difficultés à se les faire payer.

**Là encore, il faut toujours réclamer.**

La seule augmentation à laquelle ils peuvent prétendre, c'est l'augmentation générale des salaires. Les salaires sont bloqués depuis plusieurs années et ce n'est pas l'annonce de 0,6% pour 2017 qui va vraiment augmenter notre pouvoir d'achat.

En ce qui concerne les augmentations individuelles et les primes, les intérimaires en sont complètement exclus, ce que dénonce la CGT. **Les intérimaires doivent toucher les mêmes primes que les embauchés, y compris la prime de démarrage pour la MICRA.**

Les profits record de Renault ce sont faits aussi sur le dos des intérimaires. Il serait normal qu'ils touchent la prime d'intéressement aux bénéficiaires, car de l'argent, il y en a.

Mais pour cela, il faudrait prendre sur des dividendes reversés aux actionnaires.

Les intérimaires qui sont majoritaires sur les lignes de production représentent une force : **Etre nombreux pour imposer des améliorations des conditions de travail et de véritables augmentations de salaires.**

## Echo des ateliers

### **DLI... au Montage**

La direction du DLI a besoin soit d'un long congé ou alors de grandes vacances !

C'est tous les jours qu'elle met la pression sur les caristes et les livreurs sur chaîne en exigeant que...

- Il faudrait qu'ils fassent ce travail en plus
- Ils ne vont pas assez vite
- Il faudrait qu'ils travaillent avec des engins sans écran ou sans pistolet
- Ou alors, comme par exemple à la gare 307, il faudrait charger ou décharger une trentaine de camions... tout seul !

Mais cela ne lui suffit pas !

Maintenant la direction du DLI au Montage voudrait faire des économies sur les gants et surtout sur la taille des gants. La taille de nos mains n'a pourtant pas changée !

Elle ne s'arrête pas là. Elle voudrait aussi réduire le nombre de paires de semelles auxquelles les travailleurs du DLI ont droit.

**Moins de gants, moins de semelles pour les chaussures c'est pour elle toujours plus d'économies mais là, il y a des économies qui ont une drôle d'odeur !...**

## **Accident de travail : RENAULT, TRIGO, CRIT... condamnés !**

En février 2012, un travailleur de TRIGO, chargé d'une opération de contrôle sur les moteurs a eu les deux jambes écrasées par un chariot élévateur.

Comme le souligne le Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale et l'Inspecteur du travail « *pour aller plus vite, il a été décidé de positionner ce travailleurs directement dans la zone de stockage des moteurs* ».

Or, cette zone est interdite aux piétons !

**Aucune formation ni mesure particulière n'a été prise pour mettre notre camarade en sécurité.**

Voilà la raison principale de l'accident survenue : Aller plus vite, sans tenir compte des risques encourus par les travailleurs !

Depuis 5 ans, RENAULT et TRIGO se renvoient la balle et n'ont de cesse de faire reporter le procès, au point d'excéder le juge... 4 fois ils ont demandé le report du jugement !

Finalement, celui-ci a eu lieu le 18 janvier 2017.

**Sans surprise, le tribunal a conclu à la « faute inexcusable de l'employeur »**

Notre camarade a désormais un taux d'incapacité de 52%

Cela ne lui rendra pas toutes ses capacités mais lui ouvre des droits à des indemnités conséquentes qui restent à déterminer.

**RENAULT, TRIGO and C° vont devoir sortir un gros chèque.**